

(N° 69.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1878-1879.

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1879.

(Voir les n<sup>os</sup> 88, VII, session 1877-1878, 32, 99, 104 et 108, session 1878-1879 de la Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de quatre-vingt-quatre millions deux cent quarante mille trois cent cinquante-deux francs, (84,240,352 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Bruxelles, le 4 avril 1879.

*Les Secrétaires,*

(Signé) J. DEVIGNE.

LÉON D'ANDRIMONT.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*

(Signé) J. GUILLERY.

## Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	1,786,799 »	
2	— des fonctionnaires et employés . . .	1,405,039 »	»		
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	52,250 »	»		
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . . .	145,550 »	4,580 »		
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	110,000 »	10,000 »		
6	Honoraires des avocats du Département. . . . .	38,600 »	»		
<b>CHAPITRE II.</b>					
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.					
SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Ponts et chaussées.</i>					
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	4,378,228 »	»		
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . .	41,000 »	»		
SECTION 2. — <i>Bâtiments civils.</i>					
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. . . . .	400,000 »	»		
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils. . . . .	»	516,000 »		
SECTION 5. — <i>Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</i>					
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	862,050 »	928,250 »		
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.					
<i>Bassin de la Meuse.</i>					
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	•	165,000 »		

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
13	Semois . . . . .	»	50,000 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé . . . . .	»	15,000 »	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	»	10,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	»	23,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	»	5,000 »	
18	— — vers Hasselt. . . . .	»	10,000 »	
19	Sambre canalisée. . . . .	»	55,000 »	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements. . . . .	»	17,500 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut . . . . .	»	8,500 »	
22	Canal de Mons à Condé . . . . .	»	11,000 »	
23	— de Pommerœul à Antoing. . . . .	»	1,500 »	
24	Lys . . . . .	»	55,750 »	
25	Canal de dérivation de la Lys . . . . .	»	9,000 »	
26	— de Roulers à la Lys . . . . .	»	4,000 »	
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand . . . . .	»	45,000 »	10,945,648
28	— de Selzaete à la mer du Nord . . . . .	»	2,500 »	
29	Canaux le Moervaert et la Zuidlede . . . . .	»	500 »	
30	Dendre . . . . .	»	20,000 »	
31	Rupel . . . . .	»	2,000 »	
52	Dyle et Demer. . . . .	»	5,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
55	Plantations nouvelles . . . . .	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
54	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .	55,000 »	»	

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
35	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	364,500 »	399,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
36	Port d'Ostende. . . . .	»	240,000 »	
37	Port de Blankenberghe . . . . .	»	27,000 »	
38	Côtes. . . . .	»	190,000 »	
39	Phares et fanaux . . . . .	»	1,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
40	Étude de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications. . . . .	45,500 »	»	
41	Études de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navigation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports . . . . .	»	40,000 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
42	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.	852,617 »	42,116 »	
43	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen . . . . .	940,837 »	70,300 »	
44	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments . . . . .	60,000 »	»	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	<del>41,000</del> 14 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1 <sup>re</sup> . — Personnel du conseil.			
46	Personnel du conseil des mines. — Traitements . . . . .	41,110 »	»	
47	— — — Frais de route . . . . .	500 »	»	
48	— — — Matériel . . . . .	1,800 »	»	
	SECTION II. — Personnel du corps.			
49	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . . . .	285,800 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
50	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines. . . . .	10,000 »	»	410,010 »
51	Confection de la carte générale des mines. . . . .	»	19,000 »	
	SECTION III. — <i>Caisse de prévoyance.</i>			
52	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses. . . . .	45,000 »	»	
	SECTION IV. — <i>Impressions, etc.</i>			
53	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. . . . .	7,000 »	»	
	CHAPITRE IV. CHEMINS DE FER.			
	SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Voies et travaux.</i>			
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	1,129,750 »	»	
55	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	7,753,110 »	»	
56	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. . . . .	3,224,752 »	»	
57	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . . . . .	2,718,870 »	154,000 »	
	SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>			
58	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	1,052,970 »	»	
59	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	11,680,500 »	»	
60	Primes d'économie et de régularité . . . . .	594,500 »	»	
61	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	5,554,500 »	»	
62	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . . .	7,785,500 »	»	
	SECTION 3. — <i>Transports.</i>			
63	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	7,435,940 »	»	
64	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et des manœuvres . . . . .	5,206,450 »	»	
65	Primes pour encourager la marche régulière des convois . . . . .	315,000 »	»	
66	Frais d'exploitation. . . . .	1,617,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
67	Camionnage. . . . .	1,500,000 »		
68	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . .	650,000 »	»	
69	Redevances aux compagnies . . . . .	20,000 »	»	
	<i>SECTION 4. — Services en général.</i>			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés. . . . .	695,569 »		
71	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	101,568 »	»	57,658,579 »
72	Matériel et fournitures de bureau . . . . .	644,240 »	»	
73	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration. . . . .	40,000 »	»	
74	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une posi- tion malheureuse . . . . .	24,000 »	»	
75	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales . . . . .	5,000 »	»	
	<small>(Les crédits portés aux art. 2, 54, 58, 63 et 70, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</small>			
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	<b>POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>			
	<i>SECTION 1<sup>re</sup>. — Services communs.</i>			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés. . . . .	44,200 »	»	
77	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	5,240 »	»	
	<i>SECTION 2. — Postes.</i>			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés. . . . .	2,559,815 »	»	
79	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. . . . .	2,950,146 »	»	
80	Transport des dépêches; indemnité à payer aux con- cessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employés, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de pro- duits garantis, de primes de régularité, de restitu- tion de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif) . . . . .	1,186,990 »	»	10,016,446 »
81	Indemnités et remboursements du chef des expédi- tions faites par la poste (Crédit non limitatif). .	10,000 »	»	
82	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . . . .	656,500 »	16,000 »	
85	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne. . . . .	5,250 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>SECTION 3. — Télégraphes.</i>			
84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	1,695,785 »	»	
85	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	826,520 »	»	
86	Entretien. . . . .	505,000 »	»	
87	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. . . . .	1,000 »	»	
	<small>(Les crédits portés aux art. 76, 78 et 84 pourront être réunis et transférés de l'un de ces art. aux autres, suivant les besoins du service.)</small>			
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	<b>MARINE.</b>			
88	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	769,721 »	»	
89	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	469,200 »	»	3,270,570 »
90	Remises . . . . .	1,200,000 »	»	
91	Subsides . . . . .	47,945 »	»	
92	Traction et matériel . . . . .	961,504 »	122,000 »	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	<i>SECTION 1<sup>re</sup>. — Commission des procédés nouveaux.</i>			
93	Frais de route et de séjour . . . . .	1,000 »	»	
94	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .	1,000 »	»	12,200 »
	<i>SECTION II. — Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
95	Frais de route et de séjour. . . . .	500 »	»	
96	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . . .	4,900 »	»	
	<i>SECTION III. — Comité du contentieux.</i>			
97	Jetons de présence des membres et frais accessoires.	5,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
98	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	»	74,000 »	74,000 »
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
99	Pensions : premier terme . . . . .	19,000 »	»	19,000
	<b>CHAPITRE X.</b>			
100	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. . . . .	29,500 »	»	29,500
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
01	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	18,000 »	»	18,000 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.</b>	<b>80,914,056 »</b>	<b>3,326,296 »</b>	<b>84,240,552 »</b>